

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

LOI N<sup>o</sup>1/03 DU 29 FEVRIER 2024 PORTANT RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE DON N<sup>o</sup> E 2650-BI ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) RELATIF AU PROJET POUR L'EMPLOI ET LA TRANSFORMATION ECONOMIQUE (PRETE) AU BURUNDI, SIGNE A BUJUMBURA, LE 14 DECEMBRE 2023

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

**Article 1 :** L'Accord de don n<sup>o</sup> E 2650-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) relatif au Projet pour l'Emploi et la Transformation Economique (PRETE) au Burundi, signé à Bujumbura, le 14 décembre 2023, est ratifié.

**Article 2 :** La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Gitega, le 29 février 2024

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,  
LE MINISTRE DE LA JUSTICE

Domine BANYANKIMBONA

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE  
L'ACCORD DE DON N° E 2650-BI ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET  
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) RELATIF  
AU PROJET POUR L'EMPLOI ET LA TRANSFORMATION ECONOMIQUE  
(PRETE) AU BURUNDI, SIGNE A BUJUMBURA, LE 14 DECEMBRE 2023

Nous, Evariste NDAYISHIMIYE,  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,

Ayant vu et examiné l'Accord de Don n° E 2650-BI entre la République du Burundi  
et l'Association Internationale de Développement (IDA) relatif au Projet pour  
l'Emploi et la Transformation Economique (PRETE) au Burundi, signé à Bujumbura,  
le 14 décembre 2023 ;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses dispositions conformément  
à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de Ratification revêtu du  
Sceau de la République.

Fait à Gitega, le 29 février 2024

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU SCAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Domine BANYANKIMBONA

